

UNE CÉRÉMONIE À SUIVRE À LA RADIO OU SUR INTERNET

Crise sanitaire oblige, Montfort Communauté, comme nombre de collectivités, n'organisera pas de temps convivial autour de la traditionnelle cérémonie des vœux. Pour autant, les habitants qui souhaitent se tenir informer des actions et projets menés sur leur territoire sont invités à être à l'écoute le vendredi 22 janvier à partir de 18h.

La cérémonie des vœux de Montfort Communauté se tiendra au rez-de-chaussée du bâtiment qui abrite les services communautaires : dans le studio de la radio locale Fréquence 8. Cette année, pas de rangées de chaise, pas d'estrade, ni de petits fours mais des micros, une caméra, de la musique et des questions d'actualités. Comme chaque année, depuis 3 ans, Christophe Martins, au nom des élus du conseil communautaire, présentera ses vœux aux habitants des 8 communes du territoire à la radio. « *Nous profitons de la chance d'avoir une radio 100% locale, pour nous adresser à nos concitoyens* » explique le Président de l'intercommunalité. Autour des micros, se tiendront également Florian l'animateur bien connu de Radio fréquence 8 et Fabrice Dalino, le vice-Président en charge de l'économie. « *Car cette année, les vœux sont sous le signe du commerce de proximité* » souligne l' élu montfortais. Une thématique au cœur des préoccupations de Montfort Communauté et pour laquelle la collectivité multiplie les actions dans la mesure de ses possibilités.

Au programme de cette émission spéciale « vœux » : un bilan de l'année, les perspectives pour 2021 et un zoom sur les commerces avec des reportages. Le tout ponctué de musiques d'artistes locaux. « *Nous évoquerons aussi les projets d'ouverture de commerces* » souligne Christophe Martins qui fait le vœu de créer les conditions favorables à une reprise de la dynamique économique de proximité.

Pour écouter, plusieurs possibilités :

allumer son poste radio sur 90.5 FM,

écouter via la radio en ligne frequence8.fr

ou regarder les échanges grâce au Facebook live sur la page de Montfort Communauté.

À noter : la vidéo de l'émission sera podcastable sur le site de la communauté de communes à l'issue.